CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le sixième (6e) jour du mois d'octobre 2026 à 18h30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : mesdames Marilyn Morneau, Joannie Bouchard, ainsi que messieurs Nicolas Harvey, Boris Saint-Jean Petterson, Dany Tremblay, Michel Kowalew sous la présidence de monsieur Roger Guérin.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Josyanne Gauthier.

Une première période de questions réservée au public débute à 18h31 et prend fin à 18h31, il n'y a pas eu de question de la part du public.

Rés # 26-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Josyanne Gauthier, directrice générale, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 26-10-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

Rés # 26-10-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Josyanne Gauthier à en faire le paiement :

- C2610281 à 2610288, L2600162 à L2600176 et P2600383 à P2600427	359 818,49 $
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	80 177,94 $
- Frais de déplacement	3 635,44 $
TOTAL	**443 631,87 $**

Rés # 26-10-04 PERMANENCE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Sydgie Valcourt à titre de permanent, au poste « de greffière-trésorière adjointe », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation de six (6) mois étant terminée. Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2026-2030*".

Rés # 26-10-05 **PERMANENCE DU GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS**

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Régis Desbiens à titre de permanent, au poste « de gestionnaire des opérations », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation de trois (3) mois étant terminée. Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2026-2030*".

Rés # 26-10-06 **CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AUTORISÉS – INSTITUTION FINANCIÈRE DESJARDINS**

ATTENDU QUE des modifications sont nécessaires concernant les signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins, à la suite des élections municipales du 20 octobre 2026 ;

Il est résolu que le signataire suivant soit retiré :
- Monsieur Gilles Harvey ;

Il est résolu que le signataire suivant soit ajouté :
- Monsieur Roger Guérin ;

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ces changements prennent effet immédiatement et soient communiqués à la Caisse Desjardins pour une mise à jour des dossiers et autorisations bancaires.

c.c Jessica Poirier, Caisse Desjardins

NOTE **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

Madame la directrice générale, Josyanne Gauthier, procède au dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2026.

Rés # 26-10-07 **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE SYLVAIN-FORTIN**

ATTENDU QUE la firme *Construction Éclair* a soumis, le 28 septembre 2026, le décompte progressif numéro 5 relativement aux travaux de construction de l'Édifice Sylvain-Fortin, au montant de 398 018,48 $, taxes incluses;

POUR CE MOTIFS, il est proposé par madame Joannie Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La Municipalité procède au paiement à l'entreprise *Construction Éclair* d'un montant de 398 018,48 $, taxes incluses, représentant le décompte progressif numéro 5;

- Cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet soit au fonds de trésorerie de la Municipalité.

Rés # 26-10-08 **PROGRAMME CADETS – ÉTÉ 2027**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer au Programme cadets pour l'été 2027.

Rés # 26-10-09 **INSTALLATION DE LA TÉLÉMÉTRIE**

ATTENDU QUE le poste de pompage PP-2 est actuellement le seul poste de pompage de la municipalité qui ne dispose pas d'un système de télémétrie permettant la transmission d'alarmes sur les téléphones cellulaires du personnel responsable;

ATTENDU QUE l'ajout de la télémétrie permettra d'améliorer la surveillance des équipements, de réduire les délais d'intervention en cas de défaillance et d'assurer une meilleure protection des infrastructures municipales.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite uniformiser les systèmes de contrôle d'alarme de l'ensemble de ses postes de pompage.

ATTENDU QU' une soumission a été reçue pour la réfection du poste de pompage PP-2 et l'ajout sur la télémétrie.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réfection du poste de pompage PP-2 ainsi que l'ajout d'un système de télémétrie permettant la transmission des alarmes sur les téléphones cellulaires du personnel autorisé, afin d'uniformiser les équipements de surveillance des postes de pompage municipaux.

D'autoriser la soumission présentée par Automatisation JRT inc. pour un montant de 14 895,01 $ taxes incluses.

D'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Rés # 26-10-10 **ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE NETTOYAGE HAUTE PRESSION INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à diverses interventions d'entretien durant la période hivernale lorsque certains systèmes et équipements sont affectés par le gel;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un système de nettoyage à eau sous pression permettra de faciliter les travaux d'entretien effectués par les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Boris Saint-Jean Petterson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un système de nettoyage à eau sous pression auprès de Unimanix, au montant de 34 717,10 $ taxes incluses.

Rés # 26-10-11 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « *PROJET DE VITALISATION – INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES* » DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de madame Marilyn Morneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Projets de vitalisation infrastructures et équipements communautaires » de la MRC de Charlevoix-Est, relativement à la modernisation et le réaménagement de la cuisine ainsi que l'achats d'équipements pour le Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

Que la Municipalité s'engage à payer tout excédant des coûts de partie non subventionnée.

Madame Sydgie Valcourt, greffière-trésorière adjointe, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 26-10-12 **DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Marilyun Morneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les dons, cotisations ou subventions suivantes ;

9.1	Groupe action jeunesse de Charlevoix	500 $
9.2	Camping Québec – Adhésion annuelle	1 429,15 $
9.3	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Adhésion annuelle	150 $
9.4	Association québécoise d'urbanisme - Adhésion annuelle	175,91 $
9.5	Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est (SACC) - Projet collation 2026-2027	500 $

CORRESPONDANCE :

- Réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – Programme BiblioQUALITÉ

Une période de questions réservée au public débute à 18h42 et prend fin à 18h48.

Rés # 26-10-13 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18h49.

Moi, Roger Guérin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Roger Guérin
Maire

Josyanne Gauthier
Directrice générale